

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 25353 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 01/12/2025
Objet : convention d'acceptation du soutien financier de la Fondation Bruneau

Nature : Arrêtés individuels
Matière : Finances locales - Subventions
Date de télétransmission : 01/12/2025 Agent de transmission : AUTOMATE
Acte : DFCAJI_D2025_353 convention d_acceptation du soutien financier de la fondation Bruneau.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251201-25353-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/12/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2025_353

**Acceptation du soutien financier de la
Fondation BRUNEAU au profit du
Comité Local pour l'Emploi de
Tourcoing dans le cadre de Territoire
Zéro Chômeur de Longue Durée**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 24,

Considérant qu'en vertu du 24° de la délibération susvisée, Madame le Maire peut demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et régulariser les actes et conventions s'y rapportant,

Considérant la décision de la Fondation BRUNEAU de soutenir l'ingénierie de projet au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLE) de Tourcoing, dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée,

Considérant la nécessité de signer une convention de partenariat avec le Fonds de Dotation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), pour le versement des fonds attribués par la Fondation BRUNEAU au profit du CLE de Tourcoing,

DECIDONS

ARTICLE 1 : D'accepter le soutien de la Fondation BRUNEAU à hauteur de 13.000 € (treize mille euros), au profit du Comité Local de l'Emploi de Tourcoing dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Les recettes en résultant seront inscrites au budget de la commune pour l'exercice 2025.

ARTICLE 2 : De signer une convention de partenariat avec le Fonds de dotation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), représenté par Monsieur le Président, Laurent GRANDGUILLAUME, faisant élection de siège au 7 rue Leschaud 44400 REZÉ, s'étant engagé auprès

de la Fondation à soutenir l'ingénierie de projet au sein du CLE de Tourcoing et de verser les fonds à ce dernier.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

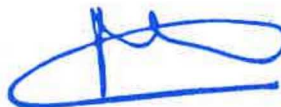
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au Trésorier pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 01/12/2025

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING



Accusé réception en Préfecture le : 01/12/2025

Publié sur le site Internet le : 01/12/2025